



Lycée professionnel : danger de mort

Le 28 mai dernier, le ministre Blanquer dévoilait au grand public ses sinistres intentions pour les lycées professionnels. Le seul point sur lequel il est possible de rejoindre le ministère, c'est la nécessité de travailler sur une transformation du lycée professionnel afin de le rendre plus efficace dans la formation des jeunes lycéens et lycéennes. Mais à la lecture du projet, il apparaît clair que nous ne partageons pas la même vision d'un lycée professionnel performant. Le ministère souhaite assujettir les LP, les programmes et donc les élèves aux désirs du patronat. De notre côté, nous visons à l'émancipation qui passe par bien d'autres choix que ceux opérés.

Les formations au service des patrons

Dans son projet, le ministère souhaite renforcer un principe défini avec la réforme du lycée des métiers : la création de filières en fonction du bassin local d'embauche. On naît, on grandit, on étudie pour travailler au même endroit. C'est donner tout le pouvoir aux patrons quant à l'évolution économique des territoires ! Les chambres des métiers, commerces et industries dicteront les filières où il faut des apprenti.e.s. Cela entraîne également un déterminisme social en fonction du lieu de vie. Et pour renforcer le poids des entreprises, le contenu des formations doit être revu dès l'été 2018 afin de « mieux répondre aux attentes des employeurs ». De leur côté, les Régions devront aussi définir de nouvelles cartes des formations avant juin 2019.

Il faut de la chaire à patrons. L'enjeu n'est pas de délivrer des formations solides et complètes qui protégeraient les futur-e-s salarié-e-s, il est dans l'intérêt du système de les renvoyer régulièrement en formation.

Un changement complet de nos fonctions

Les lycées professionnels doivent prendre toute leur part aux formations d'adulte dans le cadre de la formation tout au long de la vie et dans celui de formation de chômeurs, précise le projet ministériel. Il s'agit là d'une transformation majeure des lycées professionnels.

Enseignant-e-s, nous sommes spécialisé.e.s dans la pédagogie à destination de la jeunesse ; et d'une jeunesse souvent en conflit avec l'école et/ou en difficultés scolaires. Les classes de CAP accueillent souvent des élèves relevant de l'enseignement spécialisé (Segpa, Ulis). On ne peut pas envisager sérieusement des enseignants performants qui pourraient répondre aux besoins complexes des élèves tout en s'investissant dans des formations pour adultes.

Le lycée professionnel qui se dessine correspond à un super centre de formation, polyvalent, flexible..., mais inefficace. On peut légitimement s'inquiéter du statut et des emplois du temps des enseignant-e-s qui devront jongler avec des élèves en formation initiale, de la formation pour adulte type Greta, des modules de formation à destination de chômeurs-euses... et bien sûr des apprenti-e-s !

Il faut de la chaire à patrons...



Fin de la formation initiale, hors apprentissage

L'apprentissage constitue le remède miracle mis en avant par les différents ministères depuis plus de dix ans. Cela peut avoir quelques aspects positifs mais limités.

Les apprenti-e-s doivent accéder aux mêmes connaissances avec beaucoup moins de cours. Cet exercice nécessite de bonnes qualités d'organisation. Sous l'influence unique de leur employeur, cela peut avoir des conséquences négatives en terme de formation mais aussi de violences. **C'est, il faut le rappeler, le fait d'avoir un employeur qui détermine l'entrée en formation.**

Soyons réalistes. Le monde du travail est un monde d'inégalités et de subordinations où les apprenti-e-s sont particulièrement exposé-e-s car isolé-e-s.

Il ne faut pas sous-estimer les formations en apprentissage qui se déroulent bien et le nombre d'apprenti-e-s épanoui-e-s. Mais, nous sommes sur le terrain pour faire passer les examens des apprenti-e-s et nous pouvons constater le nombre conséquent de centres de formation qui vendent cher des formations de mauvaise qualité. Il est donc hors de question de répondre favorablement au ministère qui veut la mise en place de formations en apprentissages dans tous les lycées professionnels.

Nous pourrions imaginer que n'étant pas soumis à des intérêts lucratifs, pour l'instant en tout cas, nous ayons le souci comme c'est le cas actuellement d'offrir des formations de qualité. Mais ne soyons pas prétentieux : l'apprentissage se situe principalement en entreprise. Or, nous ne pouvons pas aujourd'hui garantir un suivi et une protection de qualité.

Il est aussi illusoire de croire que les entreprises attendent nos élèves de lycées professionnels pour les embaucher en tant qu'apprenti-e-s. Là encore,

la volonté du ministère répond à des objectifs capitalistes qui réclament de la main d'œuvre bon marché. En aucune manière les élèves sont le souci premier.

Le projet du ministère évoque aussi la possibilité pour des élèves de passer du statut d'élève à celui d'apprenti-e au cours de sa formation. Cette flexibilité n'est pas du tout en adéquation avec les réalités d'un établissement scolaire. Les contraintes en terme de places, d'effectifs, d'organisations des emplois du temps ne permettent pas aussi facilement ce type de fonctionnement.

Le ministère ose imaginer des classes de CAP avec des parcours mixtes scolaire/apprentissage. Ceci est tout bonnement du délire en terme de programmation et de préparation de cours pour les enseignant-e-s.

La flexibilité n'a pas de limite pour Blanquer qui imagine même des parcours de CAP en un an, deux ans, ou trois ans en fonction des besoins.

Sur le papier c'est très joli et on ne peut qu'adhérer au fait, par exemple, que l'on permette enfin, comme cela est prévu dans les textes, aux élèves d'Ulis de réaliser leur CAP en trois ans. Sauf qu'encore une fois, tout ceci est impossible au sein d'une même classe. Il faudrait alors créer trois classes, en fonction des trois rythmes !

Qui peut être assez naïf pour croire que le ministère débloquera les moyens pour cela ?

Enfin, le développement de l'apprentissage dans les lycées professionnels entraînera des conséquences lourdes pour les personnels, en plus de celles déjà évoquées. Les apprenti-e-s n'ont que cinq semaines de congés payés et les centres de formations doivent être ouverts quand les élèves sont en entreprise. Or si Blanquer, en septembre dernier, affirmait que la durée des vacances scolaires ne devaient pas être un tabou, il est fort probable que l'on exigera des lycées professionnels nouvelle génération d'augmenter massivement leur amplitude d'ouverture annuelle. C'est déjà le cas pour le lycée professionnel agricole accueillant du greta.



Les campus de l'excellence : miroir aux alouettes

Ces Campus auront pour vocation d'accueillir à la fois des élèves en formation initiale, des apprentis, mais aussi des salariés en formation continue ou des chômeurs. Ils devront regrouper des infrastructures sportives et culturelles, un internat, des établissements du secondaire comme du supérieur, des organismes de formations (privés il en va sans dire), des plateaux techniques et des entreprises. Une telle obligation accentuera les inégalités territoriales. Qui pourra financer ces projets énormes ? Les 50 millions prévus par l'État ne suffiront pas. Ces campus devront s'appuyer sur un secteur d'activité défini. Toutes les Régions ne sont pas logées à la même enseigne. Les régions plus riches, et donc possédant des secteurs économiques variés et dynamiques, pourront logiquement mettre en place plus facilement ce type de projet. Le ministère souhaite trois campus par Région. Il s'agit donc d'une forme d'élitisme car la création de ces pôles « d'excellence » se fera au détriment des lycées professionnels. Les partenariats public/privé semblent être à la base de ces projets. On peut l'imaginer pour le financement mais aussi pour les choix de formations et les orientations pédagogiques. **C'est l'école au service de l'entreprise ! Les possibilités de centres privés de formations confirment l'état d'esprit du ministère.**

Si ces structures peuvent sembler intéressantes par l'approche globale des formations proposées, il ne faut pas être naïf : regrouper dans un même espace différents niveaux de qualifications peut être enrichissant, au moins d'un point de vue humain, encore faut-il que les élèves de CAP ou de bac pro soient réellement en contacts avec les étudiants en licence professionnelle. On peut en douter. Les réticences, pour ne pas dire les blocages, des Rectorats pour ouvrir des BTS dans les lycées professionnels sont déjà une réalité. Ils ne sont que 10% dans les LP.

Avec les Campus de l'excellence, c'est le modèle de l'entreprise qui triomphe et l'école doit s'y soumettre.

Une seule (presque) bonne idée : l'évolution des formations

Il est évident que les filières en lycée professionnel doivent évoluer dans le temps. Cela a été le cas dans les années 80 pour les formations de tourneur-fraiseurs, par exemple. Et, il est logique que d'autres formations se transforment. Le ministère souhaite regrouper les formations en famille de métiers ou autrement dit en champ d'industrie. Il s'agit là de leur seule bonne idée. En effet, la spécialisation des formations et donc leur ultra spécialisation ne correspond pas aux emplois actuels qui requièrent de la polyvalence.

Ceci est particulièrement vrai dans les filières tertiaires qui regroupent la majorité des lycéens de la voie professionnelle.

Un bac pro vente et un bac pro commerce ne traduisent pas des spécialisations nécessaires, surtout lorsqu'elles nécessitent une poursuite d'études.

Ces divisions à l'extrême compliquent les orientations post bac sans clarifier les processus d'orientation pour les élèves. L'idée d'une spécialisation progressive et légère en Première puis en Terminale ne semble donc pas stupide. Mais le ministère impose les évolutions de filières sans prendre en compte l'avis des personnels.

Un exemple : les formations en Gestion-Administration doivent tout simplement disparaître et les enseignants avec. Or, les professeurs de GA pourraient tout à fait intervenir dans le cadre d'un bac pro Tertiaire regroupant les différentes spécialités ; les compétences de ces formations ont beaucoup de points en commun.

S'il est indispensable d'être pragmatique en terme de regroupements de formations pour certains champs professionnels des bac pro, la réalité des CAP est bien différente. Quand, pour les bacs, la spécialisation doit intervenir plus tard, pour les CAP, c'est le contraire, une spécialisation précoce permet un appui solide pour des compléments de formations et répond à une réalité de métier. 3

Des heures de cours en moins

La réforme envisagée par le ministère est l'occasion de redéfinir les volumes horaires des différentes matières. Il s'agit peut-être là de trouver une solution au fait que les horaires réglementaires définis par la circulaire du 9 février 2013 n'ont quasiment jamais été octroyés ! Avant de commenter les coupes effectuées, il est intéressant de s'attarder sur deux pseudo innovations mises en avant.

1 / Des temps d'enseignements en co-interventions sont créés : enseignements pro/français et enseignements pro/mathématiques . En bac pro, ceux-ci représenteront 128h pour les trois ans.

Cela serait une erreur d'y voir une avancée car 152h d'enseignement général lié à la spécialité (EGLS) sont déjà prévues. Les établissements ont des difficultés à les mettre en place car les rectorats n'accordent pas les heures nécessaires (et dues !) afin de mettre en place des dédoublements.

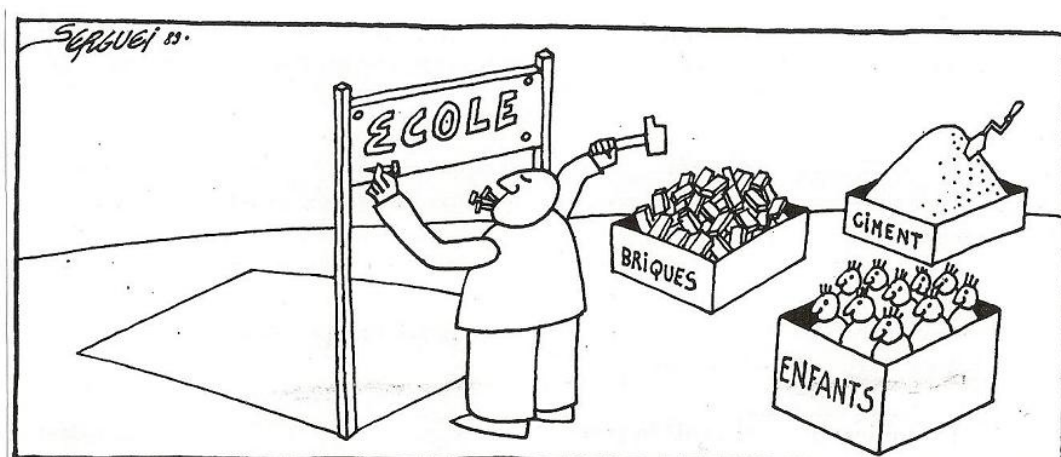
Cette création est donc un bel enfumage : des heures en plus pour des co-interventions alors qu'il est actuellement impossible de dédoubler des classes faute de moyens disponibles !!

Aucune formation n'existe pour la mise en place de co-interventions...

On peut aussi s'interroger sur le rôle du professeur de français alors que les compétences langagières sont officiellement l'affaire de toutes et tous.

2 / La deuxième fausse innovation concerne les heures de consolidations et d'accompagnement qui passent de 210h à 294h sur les trois années. Mais l'arnaque, car il y en a une, se situe au niveau des contenus. On nous demande, en plus de ce que l'on fait déjà, de travailler à l'insertion professionnelle et à l'orientation. Si les Copsy disparaissent, il est évident que leurs missions sont indispensables et ce sera aux enseignant-e-s, non formé-e-s, de les assurer.

Dans les nouvelles grilles horaires des bacs pro, il faut signaler plusieurs disparitions avec celle de l'EGLS. Les cours de Prévention-Santé-Environnement (PSE) et les cours d'éco-gestion semblent être sacrifiés en bac pro et les cours de PSE pour les CAP. À moins que ces enseignements soient intégrés dans les enseignements professionnels qui seraient donc réduits d'autant. En effet, le nombre d'heures de cours est globalement réduit. Ainsi, les bacs pro-industriels perdent 380h sur trois ans et les bacs tertiaires 296h. Les volumes complémentaires qui devaient permettre des dédoublements disparaissent totalement. Pour les CAP, la perte d'heures va de 45h à 177h en fonction du nombre initial de semaines de stage.



Les volumes horaires des bacs pro pour les trois ans

	Actuel bac industriel	Actuel bac tertiaire	Nouveau bac pro	Différentiel
Enseignement pro dont les heures de co-intervention	1152h	1152h	1260h	- 128h soit 9%
PSE	84h	84h	0h	
éco-gestion	84h	0h	0h	- 212h soit 14%
EGLS	152h	152h	0h	
Lettres-Histoire-EMC	380h	380h	267h	-113h soit 29%
Maths	349h (dont sciences)	181h	140h	-41h soit 29%
LV1	181h	349h	168h	- 13h soit 7%
LV2	0h		97 h	-84h soit 24%
Arts appliqués	84h	84h	84h	
EPS	224h	224h	210h	-14h soit 6%

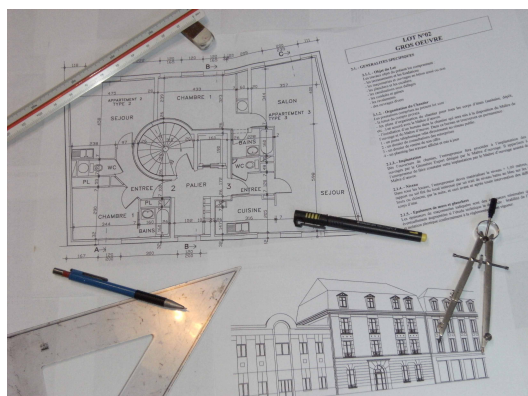
Lorsque l'on compare les grilles horaires présentes sur Eduscol pour les bacs pro actuels et les horaires après la réforme, les baisses d'heures de cours donnent le vertige. L'enseignement général (lettres-histoire et maths en tête) payent le prix fort ; même avec les 128h en co-interventions.

Il sera impossible d'apporter le même niveau de connaissances et de compétences.

En Lettres, Maths et Histoire, les élèves de lycée pro ont souvent des difficultés. Ce qui est à l'origine d'une grande partie de leur discrimination à l'embauche en plus d'être des femmes et/ou, d'être issues de quartiers populaires ou bien de l'immigration.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel, il faut noter que 108h seront consacrées à la réalisation d'un projet.

Leur poursuite d'étude dans ces conditions risque d'être plus qu'anecdotique.



Le culte de l'entreprise,
des élèves auto-entrepreneurs,
toujours plus de précarité...

Les volumes horaires de CAP sur deux ans

Une grille horaire existe actuellement pour CAP avec 16 semaines de stage mais la réforme ne prévoit que 12 à 14 semaines de stages.

	CAP 12 semaines*	CAP 14 semaines	Nouveau CAP	Différentiel
Enseignement pro dont les heures de co-intervention	1026h	964h	1045h	- 51,5h soit 4%
PSE	70,5h	68h	0h	+13h soit 1%
Lettres-Histoire	199,5h dont 85h en groupe	192,5h dont 95,5h en groupe	82,5h	- 117h soit 58% - 110h soit 57%
EMC	28,5h en groupe	27,5h en groupe	27,5h	
Maths-sciences	199,5h dont 114h en groupe	192,5h dont 110h en groupe	82,5h	- 117h soit 58% - 110h soit 57%
LV1	114h dont 43,5h en groupe	110h dont 55h en groupe	82,5h	- 31,5h soit 27% - 27,5h soit 25%
Arts appliqués	100,5h dont 43,5h en groupe	110h dont 55h en groupe	55h	- 45,5h soit 45% - 55h soit 50%
EPS	142,5h	137,5h	137h	- 5,5h soit 4%

* nombre de semaines de stage

Comme pour les bacs pro, le ministère prévoit la création de cours en co-interventions entre le français et l'enseignement de spécialités, et, entre les maths et l'enseignement de spécialités. Ces cours représentent 82,5h pour chaque binôme mais en aucune manière cela peut compenser la partie d'heures de cours.

En résumé, la réforme, c'est :

- Le culte de l'entreprise, des élèves auto-entrepreneurs, toujours plus de précarité ;
- des formations au service des entreprises dans leur contenu et leur localisation ;
- l'accroissement des inégalités territoriales ;
- le développement massif de l'apprentissage au détriment des élèves et des personnels ;
- la flexibilité des parcours aux dépens de la pédagogie et des élèves ;
- une vision d'un lycée professionnel « entreprise » qui vendra ces formations ;
- la réduction violente des enseignements généraux.